N° 4.

SÉNAT DE BELGIQUE.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

Sire,

Le Sénat s'empresse de venir présenter à Votre Majesté, dans un moment aussi solennel, aussi décisif pour l'avenir du pays, l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son dévouement.

Depuis la dernière session, nous commençons à recueillir le fruit de vos soins assidus pour l'affermissement de l'État, aux destinées duquel vous vous êtes si généreusement dévoué. C'est à la politique sage et loyale, suivie par Votre Majesté, que nous devons la reconnaissance de la Belgique par les Puissances de l'Europe et l'admission du pavillon national dans la plupart des ports étrangers.

L'heureuse union de Votre Majesté avec la fille aînée du Roi

des Français, resserre nos liens avec une nation grande et généreuse ; en assurant le bonheur du prince, elle consolide l'espoir d'une longue stabilité. Elle place la vertu sur le trône et l'y fait briller de cet éclat qui rejaillit si puissamment sur les mœurs publiques, base solide de la prospérité des peuples. Cette alliance nous est d'autant plus précieuse en ce moment, qu'elle devient l'occasion heureuse des témoignages d'amitié de la plupart des Cours de l'Europe et de leurs vœux pour le nouvel État Belge.

La captivité prolongée d'un Membre du Sénat nous fait éprouver, Sire, un sentiment bien douloureux ; nous renouvelons le vœu que Votre Majesté puisse obtenir bientôt la juste réparation de cet attentat, et qu'elle ait au besoin recours aux mesures qu'elle nous annonçait en Mai dernier pour le faire rendre à la liberté, et au Corps de l'État auquel les suffrages de ses concitoyens l'ont associé.

Votre Majesté, répondant aux vœux exprimés par la représentation Nationale dans les mémorables adresses du mois de Mai dernier, a vu seconder enfin ses efforts, en amenant les Puissances garantes du traité du 15 Novembre à en assurer l'exécution. L'évacuation de notre territoire était réclamée AVANT TOUT par le Sénat, c'est aussi la première mesure que prennent deux des Puissances qui se sont engagées à l'exécution entière du traité ; nous croyons fermement avec Votre Majesté que les garanties si solennellement données, ne sont pas de vaines paroles ; l'intérêt de l'Europe que la guerre générale plongerait dans l'abime, ne doit permettre aucun doute sur la volonté des Puissances.

Nous venons de recevoir les communications diplomatiques que Votre Majesté nous avait annoncées. La mesure des concessions est comblée. Jamais le Roi des Belges ne pourra consentir à aucune modification préjudiciable à nos intérêts ou contraire à la dignité Nationale.

Votre Majesté nous fait envisager comme indispensables, de nouveaux sacrifices. Il n'en est aucun qui nous coûte, lorsqu'il s'agit d'assurer notre indépendance; toutefois un sacrifice pénible est celui qu'on exige de notre belle et valeureuse armée. Animée d'une noble émulation, elle voudrait prendre une part active aux événemens qui se préparent : mais le traité du 15 Novembre enchaîne sa bravoure, dans la crainte de compromettre le repos de l'Europe. Elle se voit ainsi forcée de se soumettre au frein du devoir. Elle prouvera de cette manière son respect pour la discipline et son patriotisme désintéressé. Son courage et son dévouement nous garantissent que toute agression contre la Belgique serait énergiquement repoussée, et sans doute on regarderait comme une véritable agression toute voie de fait contre une ville inoffensive. Nous avons la confiance que Votre Majesté n'a rien négligé pour préserver Anvers des dangers qui pourraient le menacer.

Nous partageons la vive sollicitude que l'armée inspire à Votre Majesté; la patrie reconnaissante regardera toujours comme un devoir sacré, l'obligation d'assurer son avenir.

Nous examinerons avec tout le soin qu'ils exigent les divers projets de lois que Votre Majesté se propose de soumettre à la discussion des Chambres législatives; nous nous ferons un devoir de coopérer de tous nos moyens aux améliorations administratives et financières que réclame l'intérêt du pays. Déjà la constitution définitive du pouvoir judiciaire, cette précieuse garantie sollicitée en vain pendant tant d'années, est accomplie; l'indépendance des Magistrats est devenue l'une des plus belles conquêtes de notre révolution.

Nous devons rendre grâce à la Providence, en portant nos yeux sur la situation intérieure du Royaume : la position dans

laquelle se trouvent nos intérêts matériels au milieu de circonstances difficiles, et l'accroissement des revenus de l'Etat sont d'un heureux augure pour notre avenir. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu, dans le courant de cette année, créer de nouvelles communications intérieures, et nous apprécions les efforts constans de Votre Majesté pour ouvrir au commerce et à l'industrie de nouveaux débouchés.

Le fléau qui a causé dans d'autres contrées de si cruels ravages, s'est fait sentir avec moins de rigueur parmi nous, et nous aimons à reconnaître que la prévoyance administrative n'est pas étrangère à ce résultat.

L'abandon de nos frères du Limbourg et du Luxembourg, la séparation que l'invincible nécessité a pu seule arracher à la Représentation Nationale, ne cesse d'être pour nous, Sire, l'objet des plus vifs regrets. Ces regrets profondément sentis par Votre Majesté et l'émotion visible avec laquelle elle a prononcé cette partie de son discours, nous ont suffisamment prouvé combien son cœur en est péniblement affecté. Nous ne renonçons pas à l'espoir, Sire, que des négociations ultérieures qui s'ouvriront plus tard de gré-à-gré, entre les deux Gouvernemens, pourront leur offrir dans la suite un avenir plus heureux, et digne des services que ces populations si dévouées ont rendus à la cause Belge. Une harmonie parfaite, nous en avons la ferme conviction, continuera de régner entre les grands pouvoirs de l'Etat; *l'union fait la force* est pour nous une maxime fondamentale et qui ne se démentira jamais.

Le ROI a répondu :

Je suis heureux de recevoir l'expression des sentimens du Sénat, et de retrouver en lui le patriotisme et l'attachement au Pays dont il a toujours fait preuve. La Reine ne sera pas moins sensible, Messieurs, à ce que votre adresse exprime particulièrement pour Elle.

La position de M. Thorn n'a pas cessé d'occuper ma pensée. Des négociations actives se poursuivent en ce moment pour mettre un terme à la captivité de cet honorable membre de la Représentation Nationale. J'en attends un prochain et heureux résultat.

Je vois avec plaisir que le Sénat approuve la marche imprimée à la politique du Gouvernement. En adoptant cette direction, j'ai, Messieurs, secondé les vœux manifestés dans votre dernière adresse.

L'harmonie entre les pouvoirs de l'Etat est, dans les circonstances actuelles, le premier besoin du Pays. Je vois avec satisfaction que le Sénat comprend tout ce que cette harmonie a de précieux.